

DEPARTEMENT
HAUTE-SAVOIE
CANTON
CHAMONIX MONT-BLANC
COMMUNE
CHAMONIX MONT-BLANC
POLE VOIRIE/AF

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

Objet : FERMETURE SENTIERS.

**INTERDICTION DE CHEMINER SECTEUR ECHELLE DES EGRALETS
DU 08.09.2025 A 08H00 AU 31.10.2025 A 18H00**

Le Maire de la Commune de CHAMONIX MONT-BLANC,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L 2213.1 et suivants,

Vu l'avis favorable du Directeur des Services Techniques Municipaux,

Considérant le chantier de démontage des échelles des Egralets,

Considérant les besoins de mise en sécurité de ce secteur,

A R R E T E

**INTERDICTION DE CHEMINER SECTEUR ECHELLE DES EGRALETS
DU 08.09.2025 A 08H00 AU 31.10.2025 A 18H00**

Article 1 – La fréquentation de ce secteur figurant en orange sur la photo jointe est interdite.

Article 2 - Monsieur le Directeur Général des Services Municipaux, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux, le Service de la Police Municipale, les Services de la Gendarmerie, et tous les agents de la Force Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CHAMONIX, le 27.08.2025

**Pour le Maire
L'Adjoint à la Sécurité et Montagne,**

Claude JACOT



